

www.fr.ch/acpc

Marche à suivre

Campus le Vivier : Parking Silo

Pour accéder aux places de parc publiques (CHF 1.-/h) *

(gestion par le Vivier SA)

Avec un ticket pour le parcomètre

- a. Prendre un ticket à la borne d'entrée lors de votre arrivée
- b. Payer au parcomètre avant de récupérer votre véhicule

Paiement via ParkingPay

- a. Créer votre compte sur ParkingPay.ch ou avec l'app ParkingPay
- b. Ajouter tous les numéros de plaques des voitures que vous utilisez *Nous recommandons de commander un badge par voiture*
- c. Ajouter le mode de paiement
 - a. <u>D'abord</u> charger un minimum de 20.- en prépayé L'entrée au parking peut être refusée s'il n'y a pas une garantie de paiement de 20.minimum (standard pour tous les parkings accessibles via ParkingPay en Suisse)
 - b. <u>Ensuite</u> sélectionner le mode de paiement souhaité pour l'usage courant *(attention aux frais de transaction selon l'option choisie !)*
- d. Passer votre badge à la borne pour entrer dans le parking si la reconnaissance de plaques n'est pas activée

Pour accéder aux places de parc de l'ACPC (CHF 0.50 / h)) *

(gestion par l'ACPC)

- a. Créer votre compte sur ParkingPay.ch ou avec l'app ParkingPay
- b. Ajouter tous les **numéros de plaques** des voitures que vous utilisez *Nous recommandons de commander un badge par voiture.*
- c. Ajouter le mode de paiement
 - a. <u>D'abord</u> charger un minimum de 20.- en prépayé! L'entrée au parking peut être refusée s'il n'y a pas une garantie de paiement de 20.minimum (standard pour tous les parkings accessibles via ParkingPay en Suisse).
 - b. <u>Ensuite</u> sélectionner le mode de paiement souhaité pour l'usage courant *(attention aux frais de transaction selon l'option choisie !)*
- d. (dans le bloc) Stationner
 - a. Choisir 1690 Villaz-St-Pierre puis Le Vivier
 - b. Vérifier que l'autorisation sélectionnée est « Collaborateur ou Partenaire ACPC » => lire l'info
 - c. Sélectionner tous les numéros de plaques
 - => Cliquer sur « Retour »
 - d. Cliquer sur « Appliquer ». La demande est ainsi transmise à l'ACPC
- e. Attendre le mail automatique qui vous sera envoyé dès que l'ACPC aura approuvé votre demande sur la base des formulaires complétés (à charger depuis fr.ch/acpc parking) que vous aurez transmis au préalable
- f. Retourner sur Parkingpay.ch ou l'app ParkingPay
 - a. Confirmer la date de début (1e juillet 2024 au plus tôt)
 - b. Confirmer le mode de paiement
 - c. Cliquer sur **Acheter** => <u>l'autorisation est valable</u>
- * une autorisation de parking valable ne garantit pas la disponibilité d'une place de stationnement